



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte sanitaire

Question orale n° 1062

## Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les imperfections de la carte régionale sanitaire de Picardie. La direction régionale hospitalière d'Amiens a désigné les hôpitaux de Chauny et de Noyon comme pôle secondaire alors que depuis plus de quatre années l'hôpital de Chauny et la polyclinique de Quessy-Tergnier oeuvrent à un rapprochement cohérent devant faire profiter l'hôpital de compétences complémentaires. De lourds investissements ont déjà été engagés en ce sens. L'inconsistance de la décision de la DRH a maintenant provoqué l'hostilité du conseil d'administration de l'hôpital, des praticiens, des personnels et des élus. Il lui demande de soutenir le projet qu'il défend conjointement avec le conseil d'administration de l'hôpital et la polyclinique de Quessy ; celui-ci vise à inscrire l'offre hospitalière du pays chaunois dans un cadre complémentaire avec un centre hospitalier majeur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1062

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1178

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 février 2005

**Question retirée le :** 4 octobre 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)